



Manuel d'autodéfense du collaborateur **salarié**



Instances là pour défendre vos droits

Les rôles du CSE :

Le CSE, ce n'est pas que les chèques cadeaux à Noël, c'est aussi :

- Présenter les **réclamations** individuelles et collectives sur les salaires et les droits des travailleurs
- Être **informés et consultés** lors des changements importants dans l'entreprise
- **Le droit d'alerte** : demander des précisions sur des situations de danger grave et imminent, atteintes aux droits des personnes (harcèlement), danger pour la situation financière de l'entreprise
- Contrôler l'obligation de la direction de **santé et sécurité au travail**.

Les rôles d'un syndicat :

Les syndicats, ce n'est pas que les merguez en manif', c'est aussi :

- **Renseigner les salariés sur la loi** : la loi est très méconnue, en particulier par les managers qui ont été tout aussi mal et peu formés
- **Défendre les salariés face à la direction** : la protection renforcée des représentants syndicaux permet de se mettre en première ligne pour vous défendre si besoin
- **T'assister pour des entretiens** relevant de la procédure disciplinaire
- **Donner un autre point de vue** : la novlangue du win-win et du marketing digital, c'est trop pour toi ? Tu n'es pas assez corporate ? Nous non plus ...
- **La négociation des accords d'entreprise** : aujourd'hui c'est ici que se jouent principalement les droits des travailleurs, d'où l'intérêt d'avoir des syndicats **du côté des salariés**, seuls les syndicats « représentatifs » qui font plus de 10 % aux élections peuvent les négocier.

TOP 8 de l'autodéfense des salariés

- 1) **Parler avec ses collègues** des salaires, primes, conditions de travail et augmentations. Le tabou ne profite qu'à vos patrons !
- 2) **Passer à l'écrit** si le sujet est important ou si la demande est suspecte : les managers sont souvent plus respectueux à l'écrit.
- 3) **Le travail, c'est sur le temps de travail** : en vacances, en week-end ou le soir, pas de Teams, pas de mail, on ne répond pas au téléphone. Si l'employeur a besoin de toi, il te payera des astreintes !
- 4) **Connaitre les règles applicables** :
 - Le code du travail (Légifrance est ton ami)
 - La convention collective (pour Sopra c'est la convention collective des bureaux d'études techniques)
 - Les accords d'entreprise (consultables sur Face2Face)
 - Le contrat de travail (ça on te fait confiance pour trouver)
- 5) **Connaitre la durée maximale du travail** : il faut à minima 11 heures de repos entre 2 journées de travail et un repos hebdomadaire de 35h minimum, déclenchement des astreintes compris !
- 6) **Ignorer l'appel au professionnalisme** : si tu veux bien faire ton travail, tu n'as pas à accepter de conditions illégales pour tenir la prod' contre vents et marées.
- 7) **Se syndiquer** : il fallait forcément un moment 'prosélytisme' : se syndiquer te donne accès à un réseau d'information et de soutien dans ton entreprise. C'est surtout la constitution d'un collectif pour s'organiser face aux pressions de la hiérarchie.
- 8) **Fiches pratiques** pour en savoir plus :



Tu as le sentiment que ta hiérarchie est en roue libre et qu'on ne te donne pas les moyens de faire ton travail dans de bonnes conditions ? Tu en as marre que tes droits et tes augmentations soient sacrifiés sur l'hôtel du grand Dieu « Compétitivité » ? Ce petit manuel est là pour toi ! Grâce à ses conseils, tu en sauras plus sur comment réagir quand ton manager fait appel à ton professionnalisme à l'oral, sur un ton condescendant au sujet d'un email « urgent » pendant le week-end.



**Les syndicats, c'est à toi de les faire vivre :
Ensemble, unis et nombreux on pourrait négocier de VRAIES
augmentations !**

Rejoins-nous !

Site web de l'intersyndicale :



Nous contacter :

bureau.syndicat@cgtsoprasteria.info

contact@solidairesinformatique.org

